



PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 4 août 2016

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2016

La période estivale constitue un temps fort de la consommation avec des enjeux économiques très importants. Il est donc primordial de permettre au consommateur de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente et loyale, et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.

Dans ce cadre, comme chaque année, des objectifs sont fixés au plan national et au plan départemental dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, coordonnée par la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

A l'occasion du contrôle réalisé à St Astier, il s'agit aussi de présenter les modalités du travail réalisé et les premiers éléments de bilan – même si les opérations de contrôle vont continuer tout l'été.

1- Concernant la sécurité sanitaire des aliments

Les priorités :

- la remise directe au consommateur : les contrôles ciblent la restauration commerciale des principaux sites touristiques ainsi que les marchés
- la restauration collective : les contrôles visent les centres aérés, les camps sous toile avec ou sans hébergement, les colonies de vacances
- le transport

Nombre de contrôles réalisés en juin et juillet 2016 : 164

Faits marquants

- 4 actions « coup de poings » menées sur Périgueux, Bergerac et Sarlat : la situation est en évolution plutôt favorable sur toutes les communes par rapport à l'an dernier et notamment sur Sarlat. Les procédures pénales sont moins nombreuses qu'en 2015 (motif : défaut d'hygiène et DLC dépassée)

2- Concernant le secteur Protection économique du consommateur

Les priorités :

- les marchés touristiques : au moins 20 marchés seront contrôlés : dans ce cadre, l'origine des produits, lorsqu'elle est mise en avant, sera systématiquement vérifiée
- les événements festifs : par exemple, Félibrée, Grand Souk....
- la restauration commerciale : vérification de la véracité des allégations liées au Périgord (foie gras / magret de canard du Périgord...), des aspects hygiène et information du consommateur
- les hébergements touristiques : contrôle de la réalité des allégations publicitaires (ex : équipements, situations...) et de la sécurité des équipements (piscines, aires de jeux...)
- la distribution : grandes et moyennes surfaces, magasins de producteurs.

Nombre de contrôles réalisés en juin et juillet 2016 : 89 visites, dans 88 établissements, avec 38 établissements présentant une anomalie

Les faits marquants :

Les contrôles « actions coup de poing » de restaurants dans les principales villes touristiques de Dordogne ont permis de constater des présentations de menus avec du magret, du foie gras ou du cœur de canard du Périgord IGP, alors que les produits achetés en juin ne présentaient plus ce signe de qualité.

Les contrôles des campings entraînent toujours de nombreuses injonctions relevant des problèmes de sécurité liés aux aires de jeux, piscines, machines à laver mises à disposition des clients.

Des contrôles ont été réalisés en collaboration avec le service des douanes, sur un marché forain, afin de vérifier la présence éventuelle de contrefaçons et aucune constatation de fraude n'a été relevée.

3- Concernant le secteur Jeunesse et Sport

Les priorités :

- les accueils collectifs de mineurs (ACM) : seront notamment contrôlés les accueils où une carence a été constatée précédemment, les accueils organisant des activités sportives
- les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) : sont vérifiées l'honorabilité et les qualifications des encadrants, les modalités de pratique et les conditions d'hygiène et de sécurité des établissements

Nombre de contrôles réalisés à ce jour : 100

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication interministérielle
Marjorie VIGNES
☎ 05.53.02.24.07
marjorie.vignes@dordogne.gouv.fr